ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 16/03/2013

Origine : Anne HERSANT		**Visa :** Président **ou** vice-présidente	
Destinataire **M. ou Mme**	**Section**	**Destinataire** **M. ou Mme**	**Section**
Participants			
Présidents des Sections			

La séance est ouverte à 9h40.

Table des matières

1. MODIFICATION DES STATUTS 3

2. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR 4

Suite au CA du 14 décembre 2013, le bureau de l'association a décidé de modifier ses statuts.
En effet notre implication dans le projet Educatif Local, nous amène à participer à la vie locale de façon plus importante.
Après la mise en place d'une Ecole Multisports, nous avons souhaité être un acteur de la vie scolaire, et plus particulièrement dans le cadre de la modification prochaine des rythmes scolaires.
Nous souhaitons donc modifier le but de notre association, en y intégrant la mise ne œuvre de l'Education Populaire.
Par la même occasion, nous profitons de cette assemblée générale extraordinaire pour régulariser certains articles des statuts et du règlement intérieur.

1. MODIFICATION DES STATUTS

LES STATUTS :

Modification de l'Article 2

Buts actuels : cette association a pour objet la pratique de l'Education Physique, des sports et le développement d'activités culturelles.

Notre proposition :

Cette association a pour objet :

- La pratique de l'éducation physique et de sports,
- Le développement d'activités culturelles
- La mise en œuvre de l'éducation populaire

Modification de l'article 5, paragraphe 5.1

Les moyens d'action de l'association sont la tenue d'assemblées périodiques, la publication d'un bulletin, les séances d'entraînement,
Les conférences et cours sur les questions d'éducation populaire, sportives et culturelles et, en général, tous exercices et toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse.

Modification de l'article 6, paragraphe 6.1

L'association est composée de sections et de pôles.

Modification de l'article 20, paragraphe 20.2

Ils ont été revus et corrigés à quatre reprises : en mars 2013 et adoptés en assemblée générale extraordinaire le 16 mars 2013.

2. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

LE REGLEMENT INTERIEUR :

Modification de l'article 1, paragraphe 1.1

Etablis en 1976 lors de la création du club, ils ont, en raison de l'augmentation des sections ou de pôles été modifiés à trois reprises les … et 16.03.2013 et adoptés en assemblées générales.

Modification de l'article 3, paragraphe 3.8

Les assemblées générales de toutes les sections devront se tenir avant le 28 février 2013.
La modification des statuts sont votés à l'unanimité par l'assemblée présente ce jour.

Les modifications apportées aux Statuts ainsi qu'au Règlement Intérieur sont votés à l'unanimité par l'assemblée présente ce samedi 16 mars 2013.

Fin de la séance à 10h15.